

Instauration d'une taxe au tonnage applicable aux navires de mer – EXPERTsuisse prend position sur la consultation

En Suisse, les entreprises de navigation maritime subissent un désavantage concurrentiel fiscal, notamment depuis que les activités à l'étranger sont soumises à l'imposition ordinaire, suite à la suppression du régime fiscal cantonal dans le cadre de la RFFA. La taxe au tonnage a donc déjà fait l'objet de discussions dans le contexte de la RIE III et le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'élaborer son propre projet, auquel EXPERTsuisse a pris position dans le cadre de la consultation.

EXPERTsuisse est en faveur de l'instauration d'une taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Le projet de loi repose sur des réglementations actuelles de l'UE. Afin de conserver la compétitivité du régime suisse, EXPERTsuisse recommande de continuer à exploiter les possibilités offertes par ces réglementations et la pratique de l'UE, entre autres en ce qui concerne le domaine d'application, et d'adapter plus encore les bases légales suisses à celles d'autres pays européens.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Procédure de consultation concernant la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer](#)
- [Tonnage tax regimes – Comparative tables](#)